

Le plan de F. Taddei pour une « société apprenante » s'appuie sur les universités et la recherche

Paris - Publié le mercredi 11 avril 2018 à 15 h 57 - Actualité n° 117532

Bâtir un « campus numérique » national pouvant fédérer les apports de chaque université ; déployer un système d'open badge et réinventer la VAE pour construire une société de la reconnaissance ; créer une plateforme de valorisation des innovations pédagogiques à fort impact ; instaurer un nouveau « contrat de recherche » entre rectorat, laboratoire et établissement scolaire ; créer une académie des mentors pour valoriser les enseignants-chercheurs qui innovent : telles sont quelques-unes des 30 propositions formulées par François Taddei, directeur du CRI (Centre de recherches interdisciplinaires, Université Paris Descartes) , dans son rapport « Un plan pour coconstruire une société apprenante ».

Rédigé avec Catherine Becchetti-Bizot, Igen, Guillaume Houzel, Igaenr, Gaëll Mainguy, directeur du développement et des relations internationales du CRI et Marie-Cécile Naves, cheffe de projet à la CPU, ce rapport a été remis à Muriel Pénicaud, ministre du travail Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, le 04/04/2018.

Ces 30 propositions s'articulent autour de cinq axes, chiffrés :

- favoriser et accompagner les expérimentations de démarche apprenante dans les territoires (coût estimé entre 2 et 10 M€ par terrain d'expérimentation et par an, soit 215 M€) ;
- créer des écosystèmes numériques d'apprentissage (100 M€ sur le quinquennat) ;
- stimuler la recherche et développement sur l'apprendre à tous les âges de la vie (500 M€ sur dix ans) ;
- encourager le développement professionnel des acteurs de la société apprenante (450 M€ sur dix ans) ;
- vers une Europe et une planète apprenantes (20 à 30 M€ par an).

« La recherche peut et doit contribuer à améliorer la qualité des apprentissages et du système éducatif. Il est donc essentiel de continuer à investir dans la recherche en éducation, sous ses différentes formes — démarche scientifique, création de nouvelles connaissances réfutables, et invention de solutions pour répondre à des problèmes concrets. Il s'agit donc d'une recherche fondamentale ou appliquée, et qui mobilise un large spectre d'approches disciplinaires et l'ensemble des acteurs », écrit le rapport.

Ce rapport fait suite à un premier remis par François Taddei en mars 2017 au précédent gouvernement. « La mission a été prolongée en avril 2017 afin d'approfondir les pistes ébauchées et de faire des propositions concrètes », indique-t-il.

Les 30 propositions

Le plan de F. Taddei pour une « société apprenante » s'appuie sur les universités et la ... 1/6

Action 1 : Favoriser et accompagner les expérimentations de démarche apprenantedans les territoires

- Proposition 1 : Ouvrir des tiers-lieux physiques et numériques pour faciliter les échanges de connaissances
- Proposition 2 : Organiser une fête de l'apprendre pour célébrer tous les apprentissages
- Proposition 3 : Former des passeurs liant terrain et recherche
- Proposition 4 : Former les décrocheurs et prévenir l'échec en licence par une personnalisation des parcours

Le plan de F. Taddei pour une « société apprenante » s'appuie sur les universités et la ... 2/6

Action 2 : Créer des écosystèmes numériques d'apprentissage

- Proposition 5 : Bâtir un « campus numérique » national pouvant fédérer les apports de chaque université
- Proposition 6 : Créer un numéro et un carnet d'apprenant tout au long de la vie pour faciliter la formation, l'orientation et l'insertion
- Proposition 7 : Déployer un système d'open badge et réinventer la VAE pour construire une société de la reconnaissance
- Proposition 8 : Mettre en place une plateforme de partage des questions et réponses des formateurs
- Proposition 9 : Créer une plateforme de mutualisation des pratiques enseignantes

Le plan de F. Taddei pour une « société apprenante » s'appuie sur les universités et la ... 3/6

- Proposition 10 : Créer une plateforme de valorisation des innovations pédagogiques à fort impact
- Proposition 11 : Mettre en place un processus de consultations à destination de tous les apprenants

Action 3 : Stimuler la recherche et développement sur l'apprendre à tous les âges de la vie

- Proposition 12 : Créer quelques centres de recherche de référence, scientifiquement remarquables et pédagogiquement investis
- Proposition 13 : Développer des recherches participatives sur les apprentissages pour mobiliser l'intelligence collective, afin de comprendre les évolutions en cours
- Proposition 14 : S'inspirer des labschools pour créer des espaces de recherche de solutions dans chaque structure de la société apprenante
- Proposition 15 : Instaurer un nouveau « contrat de recherche » entre rectorat, laboratoire et établissement scolaire
- Proposition 16 : Intensifier la mise en réseau national des chercheurs en éducation
- Proposition 17 : Penser un centre sécurisé de données numériques de l'éducation et de l'apprendre tout au long de la vie
- Proposition 18 : Des Instituts Carnot de l'éducation au « What Works Centers »
- Proposition 19 : Mettre en place un comité d'éthique de la société apprenante.

Action 4 : Encourager le développement professionnel des acteurs de la société apprenante

- Proposition 20 : Créer des « labs des métiers de demain » ouverts à tous ceux qui souhaitent contribuer à les inventer
- Proposition 21 : Lancer des IDEA (Initiative d'excellence pour des établissements apprenants) pour faire des universités des organisations apprenantes
- Proposition 22 : Créer un Institut des hautes études de la société apprenante (IHESA) pour former les acteurs de changement
- Proposition 23 : Créer une académie des mentors pour valoriser les enseignants-chercheurs qui innovent
- Proposition 24 : Créer un réseau d'Espé apprenantes qui inventent de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner
- Proposition 25 : Redéfinir les contours du parcours de formation de l'enseignant
- Proposition 26 : Accroître les marges de manœuvres de l'ESENER pour accompagner sa transformation.

Action 5 : Vers une Europe et une planète apprenantes

- Proposition 27 : Créer une Alliance internationale des universités pour des sociétés apprenantes et durables, en synergie avec le processus de création des universités européennes
- Proposition 28 : Créer un équivalent du GIEC pour les intelligences, les apprentissages et les compétences
- Proposition 29 : Mettre en place un « Erasmus mundus » des acteurs de l'Europe apprenante
- Proposition 30 : Créer une plateforme pour faciliter les partenariats internationaux et apprendre des autres

Gouvernance et financement du plan

Le rapport propose que les propositions fassent l'objet d'un plan interministériel sur cinq ans, renouvelable, impliquant les ministères de l'éducation nationale ; de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; du travail, mais aussi ceux du numérique ; de la culture ; de la solidarité et la santé ; de l'Europe et des affaires étrangères ; du sport ; de l'économie.

La gouvernance pourrait passer par la constitution d'une personne morale ad hoc, que le rapport préconise être sous la forme d'une fondation reconnue d'utilité publique.

« Cette fondation conjuguerait autorité, pérennité et crédibilité. À la fois opérateur et distributeur, elle conduirait ses propres programmes et financerait ceux de ses partenaires en France et à l'international. Elle aurait une fonction d'animation, de coordination et devrait apprendre à travailler avec l'ensemble des ministères, des nombreuses institutions désireuses de contribuer à une société apprenante et des services chargés de la transformation de l'action publique, sans se substituer à aucun d'entre eux. »

Pour financer ce plan, François Taddei préconise de s'appuyer sur plusieurs leviers :

- « les financements propres des différentes institutions de la société apprenante ou des collectivités ;
- les appels d'offres nationaux (ANR, PIA, PIC en particulier) ;
- les appels d'offres européens dans le cadre des programmes-cadres (FP9 en cours de négociation) de la DG Recherche ;
- des évolutions des programmes Erasmus et la création d'universités européennes. »

Miser sur la recherche

« La recherche française en éducation souffre d'un besoin de reconnaissance et de visibilité, au niveau national comme international. En effet, la science comme outil d'aide à la décision publique (evidence-based policies), en particulier dans ce champ thématique, est moins valorisée en France que dans d'autres pays », note en préambule François Taddei.

Il invite pour cela au développement de recherches participatives au niveau national sur l'éducation et la formation qui « contribuerait à l'attractivité de la France par sa recherche et par sa capacité d'innovation », et à la mise sur pied d'un équivalent du GIEC pour les intelligences, les apprentissages et les compétences.

« L'occasion serait alors donnée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'identifier, dans leur politique de recherche, des thèmes porteurs de progrès pour l'éducation, la formation et les apprentissages, et de proposer des choix scientifiques permettant le développement de projets nationaux ou internationaux, en privilégiant l'interdisciplinarité. »

Créer quelques centres de référence, scientifiquement remarquables et pédagogiquement investis

« Ces centres permettront de financer des thèses, de réunir des chaires internationales, des masters dédiés et des séminaires doctoraux, ainsi que des tiers-lieux accessibles à la communauté éducative, afin d'animer une communauté plurielle d'éducation, de formation, de recherche et de partage de ses résultats », indique le rapport.

Côté thématiques, le rapport évoque la petite enfance, les pathologies de l'apprentissage et l'inclusivité, la transformation des universités ou encore l'évolution des apprentissages à l'heure de l'IA.

Instaurer un nouveau « contrat de recherche » entre rectorat, laboratoire et établissement scolaire

« On favorisera ainsi la conduite d'expérimentations rigoureusement évaluées, au bénéfice de tout le système scolaire. Des "passeurs" seront formés pour favoriser les échanges et les coopérations entre chercheurs et praticiens de la pédagogie.

Toutes les expérimentations menées dans des établissements aux pédagogies alternatives publiques ou privées devront être documentées pour évaluer l'intérêt de ces pratiques et faciliter l'appropriation par les équipes volontaires. »

Faire des universités des « fers de lance »

Lancer des « Idea » pour faire des universités des organisations apprenantes

« Idea (Initiative d'excellence pour des établissements apprenants), un appel d'offres dédié, permettra d'impulser de véritables changements systémiques des universités et de contribuer à en faire des fers de lance de territoires apprenants via l'engagement des universités dans la vie de la cité.

Dans cet appel d'offres, les missions des universités - enseignement, recherche, diffusion de la culture scientifique et technique, impact sur la société - devront être mises en synergie via des programmes spécifiques les liant deux à deux et visant à former les étudiants par la recherche, à développer leur engagement au service de la vie de la cité et des projets de sciences citoyennes.

Les étudiants (en formation initiale ou continue) devront se voir donner la possibilité d'être des acteurs des transformations en cours, notamment celles qui concernent les nouvelles manières d'apprendre, de créer de la valeur ajoutée pour l'intelligence collective, dans et hors de l'université, et s'attacher à la résolution de problèmes ouverts.

- Des EUR (Écoles universitaires de recherche) thématiques pourront accompagner les doctorants pour penser ces transformations des universités.
- Les dispositifs comme les Idefi (Initiatives d'excellence en formations innovantes).
- Les NCU (Nouveaux cursus universitaires) doivent être mobilisés pour dynamiser l'écosystème des universités.

Chaque appel d'offres, qui est destiné aux établissements d'enseignement supérieur, gagnerait par exemple à inclure un volet relatif aux évolutions des universités, pour que des expérimentations soient documentées, évaluées et contribuent au progrès de la recherche que l'université fait trop peu sur elle-même.

La création d'un site de recension des bonnes pratiques de construction de la société apprenante gagnerait à être mutualisée entre universités pour contribuer à créer des universités apprenant de leurs dynamiques internes et de leurs partages avec leurs homologues françaises et étrangères. »

Créer une académie des mentors pour valoriser les enseignants-chercheurs qui innovent

« Pour valoriser le mentorat et capitaliser sur les expériences des meilleurs mentors, des "mentorats honoris causa" seront décernés aux enseignants-chercheurs français ou étrangers qui sont les plus capables de développer le potentiel des autres, en échange de quoi on leur demandera de transmettre à la prochaine génération leurs savoir-faire via des cours et des Moooc dans le cadre de périodes sabbatiques dédiées.

On formera ainsi plus facilement au mentorat tous les acteurs, y compris les étudiants, voire les élèves pour qu'ils puissent accompagner leurs camarades. L'académie des mentors créera des outils numériques pour faciliter le mentorat et une recherche participative sur les meilleures approches de ce sujet crucial pour tous ceux qui accompagnent la progression des autres, que ce soit lors de la formation initiale ou de la vie professionnelle. »

Créer un réseau d'Espé apprenantes qui inventent de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner

« Les Espé pourront également orienter une partie de leur effort de recherche sur la manière dont elles-mêmes innovent dans la formation des futurs enseignants.

Elles seront invitées à :

- répondre à l'appel d'offres « Espé du futur » et s'ouvrir à des partenaires extérieurs, français ou internationaux, capables de les aider à évoluer, à prototyper des formations renouvelées, étalées sur 8 à 10 ans, du bac jusqu'aux premières années d'entrée dans le métier ;
- créer des tiers-lieux physiques et numériques ouverts à tous, des labschools, des lieux de convivialité où l'on se forme par la recherche, la discussion entre pairs et avec des mentors et l'expérimentation, auxquels seront associés des services dédiés à l'innovation pédagogique créés dans chaque Espé, comme cela existe aujourd'hui dans un nombre croissant d'universités.

François Taddei



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Institut Innovant de Formation par la Recherche Directeur	2012	Aujourd'hui
Centre de Recherches Interdisciplinaires Fondateur	2005	Aujourd'hui
Université Paris 5 - Descartes Professeur	2000	Aujourd'hui
Institut national de la santé et de la recherche médicale Directeur de recherche	1999	Aujourd'hui
Institut Jacques Monod Chercheur	1991	1999
Établissement & diplôme	Année(s)	
Ecole polytechnique Diplômé	1989	
Université Paris-Sud Doctorat en génétique moléculaire	1991	1995

Fiche n° 13751, créée le 18/10/15 à 22:13 - MàJ le 23/03/17 à 15:38

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »